

N° DM/31/1.7/2023-39

Décision municipale relative à la passation d'un avenant n°2-TO3 dans le cadre des marchés de travaux pour la restauration et l'aménagement de l'Hôtel de Ville Ancien
Hôtel de Brancas - Lot 09 : Electricité CFO /CFA

Le Maire de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2123-23,

VU le Code de la Commande Publique, notamment les articles relatifs aux modifications de marché autorisées,

VU la délibération du 23 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal de PERNES-LES-FONTAINES, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la décision municipale n° DM/31/1.1/2018-14 du 12 mars 2018 relative à la passation de marchés de travaux allotis pour la restauration et l'aménagement de l'Hôtel de Ville - Ancien Hôtel de Brancas,

VU le marché conclu avec l'Entreprise BINOCHE pour le lot 09 : Electricité CFO / CFA d'un montant initial de 57 038,50 euros H.T. pour la tranche ferme « Aile Sud-Ouest » + la tranche optionnelle de la tranche ferme : « Luminaires - Aile Sud-Ouest » affermie (TF-TOTF),

VU la décision d'affermissement de la tranche optionnelle 1 « Aile Nord » (TO1) d'un montant de 30 321,60 euros H.T. et de la tranche optionnelle de la tranche optionnelle 1 « Luminaires - Aile Nord » (TOTO1) d'un montant de 12 486.00 euros H.T., soit un montant total de 42 807.60 euros H.T. (TO1 + TOTO1),

VU la décision d'affermissement de la tranche optionnelle 2 « Aile Centrale » (TO2) pour un montant de 11 805.50 euros H.T.,

VU la décision d'affermissement de la tranche optionnelle 3 « Aile Sud-Est » (TO3) pour un montant de 55 043.40 euros H.T.,

CONSIDERANT qu'il apparaît opportun de procéder aux modifications suivantes relevant de l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique dans le cadre de la TO3 :

- bascule des prestations non réalisées en Tranche Ferme (avenant n°20) relatives aux tableaux divisionnaires : + 6 495.00 euros H.T.
- création de nouveaux cheminements électriques conformes suite aux travaux modificatifs demandés pour le RDC : + 2 997.00 euros H.T.
- mise en place d'un accès sécurisé à l'entrée principale de l'accueil : + 337.00 euros H.T.
- adaptations des radiateurs devenus indisponibles dans la configuration initialement prévue (salle E114) : + 313.00 euros H.T.
- pose d'un extracteur d'air pour le rafraîchissement et le bon fonctionnement du local serveur informatique, prestation prévue en TO2 dans le cadre du lot 10 – CVC / Plomberie / Sanitaire et non réalisée par le titulaire car défaillant : + 414.30 euros H.T.

... / ...

- suppression d'un BAES au RDC (salle E.004) : - 212.00 euros H.T.
- suppression d'une prestation de remplacement de radiateur en R+1 (salle E.118) : - 732.000 euros H.T.
- suppression d'un poste téléphonique au R+1 (salle E.118) : - 2 096.00 euros H.T.
- suppressions des prestations prévues pour les sanitaires en RDC (salle E005) dont il a été demandé la non réalisation : - 313.00 euros H.T.

VU le projet d'avenant n°2-TO3 correspondant aux modifications énumérées ci-dessus à conclure avec l'Entreprise BINOCHE, titulaire du marché,

APPROUVE l'avenant n°2-TO3 aux marchés de travaux relatifs à la restauration et l'aménagement de l'Hôtel de Ville - Ancien Hôtel de Brancas, lot 09 : Electricité CFO / CFA,

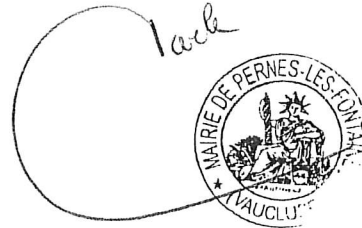
PRECISE que le montant total des modifications relevant de l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique s'élève à + 7 243.30.00 euros H.T., soit + 4.35 % du montant total du marché initial TF-TOTF + TO1-TOTO1 + TO2 + TO3 : 166 695.00 euros H.T., et que le pourcentage d'écart cumulé est de + 7.57 %,

PRECISE que le nouveau montant du marché TF-TOTF + TO1-TOTO1 + TO2 + TO3, tous avenants compris, s'élève à 181 472.96 euros H.T.,

DECIDE de signer l'avenant n°2-TO3 et tous documents s'y rapportant,

RAPPELLE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Pernes-les-Fontaines, le 25 mai 2023
Le Maire, Didier CARLE,



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 26/05/23

Publiée le : 26/05/23

Notifiée le : 26/05/23



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

AVENANT N°2 - Tranche optionnelle 3

A – Identification du pouvoir adjudicateur.

Ville de Pernes-les-Fontaines
Hôtel de Ville
Place Aristide Briand
84210 Pernes-les-Fontaines
Représentée par Monsieur Didier CARLE, Maire

Tél : 04.90.61.45.00
Fax : 04.90.61.32.46
Courriel : contact@perneslesfontaines.fr
Site de la ville : <http://www.perneslesfontaines.fr>

B – Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

ENTREPRISE BINOCHÉ

20, Avenue Pauleau
13 160 Châteaurenard
Tel : 06.95.18.26.55
Siret : 1309019520 RM13

C – Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

- Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

RESTAURATION ET AMÉNAGEMENT DE L'HOTEL DE VILLE – ANCIEN HÔTEL DE BRANCAS
Lot 09 : Electricité CFO / CFA

- Montant initial du marché public :

	Montant en € H.T.
Tranche ferme : « Aile Sud-Ouest »	53 510,50
Tranche optionnelle de la tranche ferme : « Luminaires – Aile Sud-Ouest »	3 528,00
Tranche optionnelle 1 : « Aile Nord »	30 321,60
Tranche optionnelle de la tranche optionnelle 1 : « Luminaires – Aile Nord »	12 486,00
Tranche optionnelle 2 : « Aile Centrale »	11 805.50
Tranche optionnelle 3 : « Aile Sud-Est »	55 043.40
Total	166 695.00

La tranche optionnelle 1 : « Aile Nord » a été affermie le 2 octobre 2019.
La tranche optionnelle de la tranche optionnelle 1 : « Aile Nord » a été affermie le 1^{er} octobre 2020.
La tranche optionnelle 2 : « Aile Centrale » a été affermie le 15 juin 2021.
La tranche optionnelle 3 : « Aile Sud-Est » a été affermie le 14 avril 2022.

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant est pris dans le cadre de la tranche optionnelle 3 « Aile Sud-Est » et en application de l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique relatif aux modifications de marché autorisées.

Les modifications suivantes apparaissent opportunes :

Prestations en plus-value :

- bascule des prestations non réalisées en Tranche Ferme (avenant n°20) relatives aux tableaux divisionnaires TD 03 (3.7.5) d'un montant de 2 770.00 euros H.T., TT3.1 (3.7.6) d'un montant de 1 130.00 euros H.T. ; TT3.2 (3.7.7) d'un montant de 1 090.00 euros H.T., TT3.3 (3.7.8) d'un montant de 1 505.00 euros H.T. : + 6 495.00 euros H.T.
- création de nouveaux cheminements électriques (nouveaux emplacements d'interrupteurs, postes de travail, alimentation de l'ascenseur...) suite aux travaux modificatifs demandés pour le RDC (réalisation d'un sol neuf, réouverture d'une baie et bouchement d'une autre...) ayant permis de découvrir que les installations électriques existantes ne sont pas conformes : + 2 997.00 euros H.T.
- mise en place d'un accès sécurisé à l'entrée principale de l'accueil : pose d'une sonnette et d'un système d'ouverture de porte à distance : + 377.00 euros H.T.
- adaptations des radiateurs devenus indisponibles dans la configuration initialement prévue (salle E114) : + 313.00 euros H.T.
- pose d'un extracteur d'air pour le rafraîchissement et le bon fonctionnement du local serveur informatique, prestation prévue en TO2 dans le cadre du lot 10 – CVC / Plomberie / Sanitaire et non réalisée par le titulaire car défaillant : + 414.30 euros H.T.

Prestations en moins-value :

- suppression d'un BAES au RDC (salle E.004) : - 212.00 euros H.T.
- suppression d'une prestation de remplacement de radiateur en R+1 (salle E.123) : - 732.000 euros H.T.
- suppression d'un poste téléphonique au R+1 (salle E.118) : - 2 096.00 euros H.T.
- suppressions des prestations prévues pour les sanitaires en RDC (salle E005) dont il a été demandé la non réalisation : - 313.00 euros H.T.

L'ensemble de ces modifications représente une plus-value d'un montant de **7 243.30 euros H.T.**

Toutes les autres clauses et conditions du marché initial qui ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant demeurent applicables.

Le présent avenant entrera en application à compter de sa notification.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant de la tranche optionnelle 3 :

NON OUI

Montant de l'avenant en application de l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique :

- Taux de TVA : 20 %
- **Montant HT : 7 243.30 euros**
- Montant TTC : 8 194.80 euros
- % d'écart introduit par l'avenant : + 4.35 % du montant total du marché initial TRANCHE FERME + TRANCHE OPTIONNELLE DE LA TRANCHE FERME + TRANCHE OPTIONNELLE 1 + TRANCHE OPTIONNELLE DE LA TRANCHE OPTIONNELLE 1 + TRANCHE OPTIONNELLE 2 + TRANCHE OPTIONNELLE 3.
- **% d'écart cumulé : +7.57 %**

Nouveau montant du marché public :

Montant initial Tranche Ferme (TF) :	53 510.50 euros H.T.
Montant initial tranche optionnelle de la tranche ferme (TOTF) :	3 528.00 euros H.T.
Montant initial TF + TOTF :	57 038.50 euros H.T.
Montant Avenant n° 20 (TF) :	- 5 892.50 euros H.T.
Montant TF + TO-TF + AV 20 (TF) :	51 146.00 euros H.T.
Montant initial Tranche Optionnelle 1 (TO1) :	30 321.60 euros H.T.
Montant initial tranche optionnelle de la tranche optionnelle 1 (TOTO1) :	12 486.00 euros H.T.
Montant initial TO1 + TOTO1 :	42 807.60 euros H.T.
Montant avenant 1-TO1 :	3 775.00 euros H.T.
Montant avenant 2-TO1 :	2 207.50 euros H.T.
Montant avenant 3-TO1 :	- 4 338.74 euros H.T.

Montant avenant 4-TO1 :

Montant avenant 5-TO1 :

Montant TO1+TOTO1+AV1-TO1+AV2-TO1+AV3-TO1+AV4-TO1+AV5-TO1 :**11 805.50 euros H.T.****Montant initial Tranche Optionnelle 2 (TO2) :**

Montant avenant 1-TO2 :

3 339.00 euros H.T.

Montant TO2+AV1-TO2 :**15 144.50 euros H.T.****Montant initial Tranche Optionnelle 3 (TO3) :**

Montant avenant 1-TO3 :

55 043.40 euros H.T.

Montant avenant 2-TO3 :

3 670.10 euros H.T.

Montant TO3+AV1-TO3+AV2-TO3 :

7 243.30 euros H.T.

65 956.80 euros H.T.**Montant initial TF + TOTF + TO1 + TOTO1 + TO2 + TO3 :****166 695.00 euros H.T.****Nouveau montant TF + TOTF + TO1 + TOTO1 + TO2 + TO3 :****181 887.26 euros H.T.****E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Pernes-les-Fontaines, le

Le Maire,

Didier CARLE

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cad

10_AU-084-218400885-20230525-DM2023_3981

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)